

01 oct 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 1er octobre 2004

Plan d'action national pour l'emploi 2004

Sur proposition de Mme Freya Van den Bossche, Ministre de l'Emploi, le Conseil des Ministres a approuvé le plan d'action national pour l'emploi 2004.

Sur proposition de Mme Freya Van den Bossche, Ministre de l'Emploi, le Conseil des Ministres a approuvé le plan d'action national pour l'emploi 2004.

Le plan d'action national pour l'emploi (PAN) est le rapport par le biais duquel les autorités belges rendent compte des politiques mises en oeuvre en réponse aux lignes directrices et aux recommandations de la stratégie européenne pour l'emploi. Le PAN offre un aperçu des défis clés sur le marché du travail auxquels sont confrontées les diverses autorités dans le pays, au regard de chacune des lignes directrices. Il présente ensuite un inventaire des efforts politiques récents, des politiques annoncées pour la période à venir ainsi qu'une évaluation des résultats des politiques mises en oeuvre. Le plan d'action est transmis à la Commission européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe